

ACTUALITÉ

14/09/2020

PROCÈS HAKIMI-PAUWELS

Marwane Hammouda, au cœur du scandale

Ludovic N., le chef d'enquête, était tombé amoureux de sa compagne. Il sera jugé après !

JESSICA COLLINI

Ce lundi, le procès Hakimi-Pauwels, où il est question d'au moins 26 agressions à domicile entre 2015 et 2017, débute. Après Stéphane Pauwels, inculpé pour complicité dans un home invasion à Lasne, les frères Hakimi, on évoque Marwane Hammouda. C'est de sa compagne dont le chef d'enquête écarté de la police judiciaire fédérale de Mons, est tombé amoureux. Sa propre compagne est aussi une victime de l'affaire...



Marwane Hammouda, dont la photo est publiée pour la première fois, sera sur le banc des accusés au Lotto Mons Expo, où débute le procès Hakimi-Pauwels ce lundi.

Hammouda compte parmi les inculpés, aux côtés de Stéphane Pauwels, soupçonné de complicité dans un home invasion à Lasne en mars 2017, Farid Hakimi, considéré comme le meneur de la bande, son jeune frère, Saïd Hakimi, Noëlle (dit Vanessa) Colassin, l'ex de Pauwels, Jamal Ennif, son ami montois qui aurait fait le lien avec la bande Hakimi, et bien d'autres...

« C'était de l'amitié »

Mais c'est Marwane Hammouda, toujours incarcéré, qui est associé à l'un des plus gros volets de l'affaire. Le chef d'enquête, celui qui a rédigé 95 % des procès-verbaux, a été écarté de la police judiciaire fédérale de Mons. On reproche en fait à Ludovic N. d'avoir violé le secret professionnel. C'est lui qui a échangé, preuves à l'appui, des messages enflammés avec la compagne d'Hammouda. Il semble très amoureux sur les messages.

« Je suis Choco Prince et je fonds devant toi », lui écrit-il. Cela n'était pourtant pas réciproque, du moins c'est ce qu'a toujours dit la compagne du prévenu : « Je n'ai jamais eu de relation intime avec lui. C'était de l'amitié. »

Pourtant, quand l'affaire a éclaté, des avocats de la défense sont montés au créneau. Et pour cause : Ludovic N. aurait mis sous pression certains inculpés. Il aurait promis une libération sous bracelet à Marwane Hammouda, avec qui il discutait par téléphone alors qu'il était en détention. Les avocats de la défense voulaient donc que les poursuites soient jugées comme irrecevables. Pour eux, le dossier était entaché. Le parquet fédéral a alors demandé à la chambre des mises en accusation d'analyser l'enquête déjà menée. Le but était de savoir si la relation du chef d'enquête avait pu avoir un impact sur l'instruction. Leur conclusion a été que le dossier n'était pas entaché. L'affaire suit donc son cours.

Et pourtant, le chef d'enquête a été renvoyé, il y a peu, devant le tribunal correctionnel à la demande du parquet fédéral. Il sera jugé à un autre moment que les 27 prévenus. Ce qui révolte des avocats de la défense, qui voulaient que la lumière soit faite avant le début du procès, ce lundi...

Victime elle aussi

M e Sébastien Courtoy, l'avocat de Marwane Hammouda, ne demandait en aucun cas le report du procès. Mieux, il veut que le chef d'enquête vienne rendre des comptes, et soit convoqué comme témoin à la barre.

« Autant il m'a aimé, autant il doit me haïr maintenant... », témoigne la compagne d'Hammouda. Cette dernière n'a plus jamais eu de contact avec le chef d'enquête. Elle aussi a été victime d'un home invasion en février 2018. Trois hommes, armés et cagoulés, ont fait irruption chez elle, dans l'entité de Dour. « Les cambrioleurs m'ont pris de l'argent dans mon sac (environ 1.500 euros), quelques bijoux, dont les cadeaux de naissance de mes enfants, mais

aussi ma carte VISA », nous confiait-elle. La mère de famille a été attachée, bâillonnée, et frappée.

A l'époque déjà, elle se demandait si son agression n'était pas liée à l'incarcération de son compagnon pour vol avec violence...

Fermer la fenêtre X

ACTUALITÉ

14/09/2020

RÉCAPITULATIF

Au total, 27 prévenus au procès

Parmi les prévenus, on retrouve le non moins célèbre Stéphane Pauwels. L'ex-animateur vedette de RTL est soupçonné d'être impliqué dans un seul des homes invasions du dossier, celui de Lasne, au domicile de l'ex-compagnon de sa petite amie de l'époque, Noëlle (alias Vanessa) Colassin. A cela s'ajoute la détention de stupéfiants dans ce dossier.

Pauwels serait le commanditaire du home invasion de Lasne, son ex, l'instigatrice, et son ami Jamal Ennif, rencontré lors de soirées à Mons, l'entremetteur avec la bande Hakimi.

C'est Jamal Ennif, en aveux partiels, qui connaissait Farid Hakimi, considéré comme le meneur de la bande. Ce dernier est à présent sous bracelet électronique, et nie avoir participé à des faits comme celui de Lasne.

Même chose pour Pascal Faedda, libéré sous conditions et en bracelet électronique depuis juillet dernier. Lui aussi conteste avoir participé au home invasion de Lasne. Il ne nie pourtant pas avoir été ami avec certains inculpés comme M. Hakimi, Slavik, de son surnom et M. Benaouane.

Arrêté en Espagne

Mohammed Benaouane a été interpellé en Espagne. Le suspect a pris la fuite quand des enquêteurs ont procédé à plusieurs interpellations en Belgique. Là-bas, celui qu'on surnommait « Mounir » avait carrément ouvert une frierie. En Espagne, tous ses biens ont été saisis, le snack et deux appartements. Benaouane est quant à lui en aveux.

D'autres noms ont été cités dans cette affaire. Celui du jeune frère de Farid Hakimi, Saïd qui vient d'obtenir sa libération sous conditions, Marwane Hammouda, Zacharie D. Des femmes figurent aussi parmi la liste des prévenus.

ACTUALITÉ

14/09/2020

ÉDITO

La vérité judiciaire doit prendre le dessus !

Françoise De Halleux

C'est un procès hors-norme qui débute ce lundi devant le tribunal correctionnel,

Exceptionnellement déplacé à Mons Expo en raison de la crise Covid. Hors-norme parce que, parmi les 27 prévenus, se trouve un certain Stéphane Pauwels, animateur vedette de télévision, vers qui tous les regards se tourneront. Une star du petit écran inculpée de faits de violences, du jamais vu en Belgique! En présentant les «Orages de la vie» sur RTL-TVI, Stéphane Pauwels battait les records d'audience. Lundi, il va se retrouver «Face au juge». Pas pour de l'animation, mais pour répondre de ses actes. Le parquet fédéral le soupçonne d'avoir commandité un home-jacking à Lasne, pour faire peur à l'ex de sa compagne d'alors. Les faits sont d'une extrême violence.

A ce stade, Stéphane Pauwels est innocent. Mais dans le monde des médias, il a déjà été sanctionné: RTL l'a écarté. Et le juge d'instruction, connaissant son bagout, lui avait défendu à l'époque de parler à la presse.

Ce lundi, Stéphane Pauwels va retrouver la parole, il va pouvoir s'exprimer à la barre, dire tout ce qu'il sait.

Lorsque RTL l'avait suspendu, il clamait son innocence.

«Ma vie s'est arrêtée le 28 août 2018», disait-il alors, anéanti par le fait d'avoir été privé d'antenne. Sur les réseaux sociaux, il se dit encore victime d'acharnement. Lundi, ce n'est pas face caméra qu'il parlera, mais face à un juge et en présence de co-prévenus qui ne l'épargneront peut-être pas. Pauwels joue gros. Car de ce procès, sortira la vérité judiciaire. Alors, quel rôle exactement a-t-il joué dans le home-jacking de Lasne, s'il en a joué un? Stéphane Pauwels, c'est le moment de parler.

ACTUALITÉ

14/09/2020

TÉMOIGNAGE

Pour Zacharie, inculpé, les faits sont inventés !

J. C.



À 23 ans, Zacharie D. a un lourd passé judiciaire. Le jeune homme a été reconnu coupable pour des faits alors qu'il était mineur. Il sera lui aussi parmi les 27 prévenus au Lotto Mons Expo, ce lundi. « Mon client est poursuivi pour un fait de vol avec violence à Flénu (Mons), séquestration et association de malfaiteurs », explique son avocat, M e Pol Descamps. « J'ai sollicité un acquittement. »

Zacharie, quant à lui, nie les faits. « J'ai prêté ma voiture à un autre inculpé, la sienne était tombée en panne », explique le jeune homme. « Sur base de mes antécédents judiciaires, le chef d'enquête m'a arrêté... En fait, avant que l'affaire Hakimi-Pauwels n'éclate, je me suis fait agresser. Cela n'avait rien à voir (avec le dossier de home-jackings). Le chef d'enquête en a profité : certains de mes agresseurs étaient en prison. »

Zacharie a choisi sa ligne de défense. Il charge le chef d'enquête écarté du dossier. Le jeune homme l'affirme même : « L'inspecteur voulait que je dise certaines choses... Sinon j'allais en prison. Je devais incriminer deux autres inculpés. Il me disait qu'il y avait des preuves, qu'on avait une photo de moi...»

« Je n'étais pas là »

Nous avons essayé de contacter l'avocat du chef d'enquête, sans succès. Zacharie conteste d'ailleurs être impliqué dans les autres faits de l'affaire.

«Les faits sont inventés. S'il s'est passé quelque chose, je n'étais pas là. » Le jeune homme ne nie pourtant pas connaître certains des inculpés, notamment les frères Hakimi, ainsi que d'autres moins connus. Quant à Stéphane Pauwels, il ne l'a jamais vu hormis à la télévision. « On ne m'a posé aucune question par rapport à Stéphane Pauwels. »

Le jeune homme est déjà prêt à aller en appel, en fonction de la tournure des événements. Pour lui, « l'affaire a été corrompue. » Il fait référence aux sentiments du chef d'enquête pour la compagne d'Hammouda, un autre inculpé. Le policier devra comparaître devant le tribunal, mais il n'a pas encore été jugé et reconnu fautif.